



COMMISSION DES JEUNES

Réunion du mercredi 19 janvier 2022

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de Coupes.

Présents : Alain Marcq, Adrien Tourrettes, Gaël André.

Absents excusés : Benoît Martinaud, Mickaël Fortunato, Raphaël Moll.

Catégories et coordonnées des membres de la Commission des jeunes du District :

U6/U7 et U8/U9 : Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U10/U11 : Gaël André – 06.84.42.62.71

U12/U13 : Raphaël Moll – 06.09.71.08.51 & Adrien Tourrettes – 06.13.20.40.75

U15 : Mickaël Fortunato – 06.72.89.92.67

U17 : Alain Marcq – 06.45.88.18.70

Infos générales

Suite à la décision du comité de direction du District, tous les plateaux U7, U9 et U11 prévus les weekends des 15/01 et 22/01 sont annulés. Un mail explicatif a été envoyé à l'ensemble des clubs par le District.

U6/U7

Rappel :

Prochain plateau le 29/01.

U8/U9

Rappel :

Les plateaux n° 7 et 8 des 15 et 22/01 sont annulés.

Prochain plateau le 05/02.

U10/U11

Rappel :

Les plateaux n° 9 et 10 des 15 et 22/01 sont annulés.

Prochain plateau le 29/01.

U12/U13

Festival U13, 1^{er} tour du 29/01/2022 :

Pour rappel, le Festival U13 ne concerne que les équipes 1 de chaque club.

Rappel de la nouvelle formule pour cette saison :

Les 32 équipes sont réparties en 8 groupes de 4 équipes et la compétition se déroule selon une formule championnat. Dans chaque groupe, toutes les équipes s'affrontent en 3 matchs de 20mn chacun et un classement

est établi à l'issue de tous les matchs. Les équipes classées à la 1^{ère} place de chacun des 8 groupes sont qualifiées pour la finale départementale du 02/04/2022.

Afin de garantir une équité sportive, 8 équipes ont été désignées tête de série et placées dans chacun des 8 groupes. Les têtes de série sont les 6 équipes Honneur (FC Marmande, BAFC, FCPA, FCVL, Confluent et Casseneuil) et les 2 équipes les mieux classées en PH (Penne en poule A et Nérac en poule B).

Les 24 autres équipes ont été réparties par tirage au sort géographique, d'abord les équipes de PH et ensuite les équipes de District. Trois tirages ont été faits, 1 pour les groupes A, B et C (secteur Marmandais) 1 pour les groupes D et E (secteur Agenais) et 1 pour les groupes F, G et H (secteur Villeneuvois).

Le règlement complet sera envoyé par mail dans les prochains jours.

Début de l'épreuve à 13h30 (coup d'envoi du 1^{er} match).

Composition et lieux des 8 groupes :

Groupe A à Marmande : FC Marmande – Val de Guyenne – Caumont/Fourques – Saint-Sernin

Groupe B à Saint-Pardoux : Confluent – Tonneins – Saint-Pardoux – Gontaud

Groupe C à Casteljaloux : Nérac – Casteljaloux – Le Mas d'Agenais – Sainte-Bazaille

Groupe D au FCPA : FCPA – OS Agenais – Astaffort – Agen RC

Groupe E au Passage d'Agen : BAFC – Passage FC – Lamontjoie/Roquefort – Laugnac

Groupe F à Cancon : Casseneuil – Bias – Cancon – Castelmoron

Groupe G à Saint-Sylvestre : Penne Saint-Sylvestre – Monflanquin/Villeréal – Laroque/Saint-Maurin – Sainte-Livrade

Groupe H à Villeneuve / Lot (Myre-Mory) : FCVL – Castillonnès – Fumel – Saint-Colomb/Monbahus.

Les clubs n'étant pas en mesure d'organiser ce 1^{er} tour sont priés de l'indiquer au plus vite et devront être impérativement remplacés par un des 3 autres clubs du même groupe. Les groupes ne seront pas modifiés.

Toute équipe absente quel qu'en soit le motif sera déclarée forfait.

Les 24 équipes non qualifiées seront reversées dans le Challenge Varao dont le 1^{er} tour aura lieu le samedi 2 avril et rejoindront toutes les équipes 2 et supérieures de chaque club.

Reprogrammation matchs en retard

U13 PH poule A :

Le match n° 23902733 BAFC 2 / Penne St-Sylvestre 1 non joué le 27/11 est reprogrammé au mercredi 26 janvier à 17h après accord entre les 2 clubs.

U13 PH poule B :

Le match n° 23902508 BAFC 3 / FC Marmande 2 du 15/01 est reporté au samedi 29 janvier à 13h30.

Le match n° 23902494 OS Agenais / FCPA 2 du 08/01 est reprogrammé au mercredi 26 janvier à 15h après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule C :

Le match n° 23902733 Laugnac / Fumel non joué le 04/12 est reprogrammé au mercredi 26 janvier à 16h après accord entre les 2 clubs.

Le match n° 23902745 Laroque-Maurin / Laugnac non joué le 15/01 est reprogrammé au mercredi 2 février à un horaire à définir après accord entre les 2 clubs.

U13 District poule D :

Le match n° 23902860 Passage FC / Astaffort non joué le 11/12 est reprogrammé au mercredi 26 janvier à 18h après accord entre les 2 clubs.

U15

U15 2^{ème} phase :

Début des championnats Honneur 2^{ème} phase et District 2^{ème} phase le 05/02/2022.

U15 District poule A :

Match n° 23904196 du 04/12 Astaffort / BAFC 4 : la Commission fixe le match au mercredi 26 janvier (horaire à définir par les 2 clubs). Si le match n'est pas joué à cette date, il sera annulé.

U17

Reprogrammation matchs en retard :

Le match n° 23915930 FCPA 2 / Mas Caumont du 11/12, décisif pour la montée en Interdistrict, se jouera le samedi 22 janvier à 15h00.

En conséquence, le début des championnats Interdistrict et Honneur District 2^{ème} phase est repoussé au samedi 29 janvier.

Les calendriers vous seront communiqués dans les prochains jours.

Les 6 matchs ci-dessous sont annulés et ne seront pas joués en raison du début de la 2^{nde} phase de championnat Interdistrict et Honneur District le 29/01 :

Tonneins-Castel / FCPA 2

Marcellus-Bazeille / Mas-Caumont

Val de Guyenne / FCVL

BAFC 3 / Passage FC

FCPA 2 / Val de Guyenne

Tonneins-Castel / Marcellus-Bazeille

Les clubs suivants ne sont plus éligibles à la montée en Interdistricts (participation de joueurs U18 à au moins une rencontre de championnat) :

- Casteljaloux
- Tonneins/Castelmoron
- Val de Guyenne
- Marcellus/Bazeille

Classement d'accèsion à l'interdistrict au 19/01/22 :

P.	Club	Joués	Points	BP	BC	Forfait	GA
1	FCVL	7	21	24	7	0	17
2	Confluent-Albret 47	6	15	20	11	0	9
3	FCPA 2	6	10	9	6	0	3
4	Gontaud	7	8	17	12	1	5
5	Mas/Caumont	6	7	11	10	0	1
6	Boé-Agen FC 3	6	6	13	23	0	-10
7	Rives d'Olt 2	7	4	14	27	0	-13
8	Passage FC	5	0	3	15	0	-12

Le Président
A. MARCQ